François Simiand (1908)

“ La méthode positive en science économique ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca
Site web: http://pages.infinit.net/sociojmt

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.uquebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: http://bibliotheque.uqac.uquebec.ca/index.htm

VISIT…

LANZAROTE Caliente.com

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay,
bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
à partir de :

François Simiand (1908)

“ La méthode positive en science économique ”

Une édition électronique réalisée à partir de l'article de François Simiand, “ La méthode positive en science économique ” (1912). Extrait de François Simiand, La méthode positive en science économique, 1912, pp. 178-206. Texte reproduit dans l'ouvrage de François Simiand, Méthode historique et sciences sociales. (pp. 315 à 332) Réimpression. Paris: Éditions des archives contemporaines, 1987, 534 pp. Choix de Marina Cedronio.

Communication au 3e Congrès international de philosophie, Heidelberg, 1908. Revue de Métaphysique et de Morale, novembre 1908.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.
Pour les citations : Times 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5’’ x 11’’)

Édition complétée le 23 novembre 2002 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

I. L'élimination du finalisme
II. Position " hypothétique " de l'économie " abstraite "
III. Le point de départ : les prémisse
IV. Le point d'arrivée : les résultats
V. Le point de vue positif.

“ La méthode positive en science économique ” [1]

François Simiand (1908)

Une édition électronique réalisée à partir de l'article de François Simiand, “ La méthode positive en science économique ” (1912). Communication au 3e Congrès international de philosophie, Heidelberg, 1908. Revue de Métaphysique et de Morale, novembre 1908. Extrait de François Simiand, La méthode positive en science économique, 1912, pp. 178-206. Texte reproduit dans l'ouvrage de François Simiand, Méthode historique et sciences sociales. (pp. 315 à 332) Réimpression. Paris: Éditions des archives contemporaines, 1987, 534 pp. Choix de Marina Cedronio.

Retour à la table des matières

Le sujet qu'indique ce titre appellerait, pour être traité dans sa plénitude, un développement que le cadre de cette communication m’interdit. Je me propose donc de vous soumettre ici, sous une forme résumée, les thèses directrices qu'une présentation critique de cette méthode me paraît devoir comporter ; et, pour un exposé moins schématique des arguments, des preuves ou des exemples, je vous demanderai la permission de me référer soit aux indications plus détaillées que j'ai pu donner autre part, notamment dans mes études critiques de *l'Année sociologique*, soit à des contributions plus explicites que je compte apporter dans des travaux ultérieurs. Il va sans dire

[1] Communication au 3e Congrès international de philosophie, Heidelberg, 1908. Revue de *Métaphysique et* de Morale, novembre 1908.

que, dans un pareil résumé, je ne puis suivre un à un les divers auteurs, étudier une à une les diverses écoles ou les divers groupes, pour indiquer et examiner les particularités de leurs positions respectives : tous les auteurs, ni tous les groupes n'ont pas tous les caractères qui vont être ici relevés ; pour une étude à la fois générale et condensée, il était nécessaire d'accuser et de coordonner les traits essentiels d'un façon à la fois impersonnelle et systématique. Il pourra paraître aussi que, tel quel, le présent travail est surtout négatif ; mais comme les positions qui vont y être critiquées sont celles auxquelles sont encore accoutumés la plupart des esprits, il est peut-être plus sûr, pour donner rapidement une idée de la méthode que nous voulons présenter, de la définir "*a contrario*" par différence avec ces positions connues que directement en elle-même.

Je pars d'un postulat, de l'unique postulat que la science *économique a* pour *objet de connaître et d'expliquer* la *réalité économique*. Cette simple proposition, qui en elle-même peut, au premier abord, paraître un truisme, aboutit en réalité, si toutes les conséquences en sont tirées, à exclure de la science économique proprement dite, soit pour une raison, soit pour une autre, soit pour plusieurs raisons à la fois, la majorité, sinon la plupart, des travaux, théories et systèmes qui à l'heure actuelle se réclament d'elle et prétendent à la constituer. Elle vaut donc la peine qu'on s'y arrête et qu'on ne l'accepte pas sans en avoir au moins aperçu la portée.

- I -
L'élimination du finalisme

Retour à la table des matières

Si la science économique a pour objet de connaître et d'expliquer la réalité économique, elle n'a pas pour objet de construire un idéal économique ou de déterminer une pratique économique, même rationnelle : ces deux derniers objets sont assurément objets de recherche légitime, de recherche utile, importante, indispensable même peut-être, mais ils sont proprement les objets d'une discipline normative et d'une discipline pratique (art ou science appliquée) qui sont à distinguer nettement de la science proprement dite. Or, ouvrez n'importe lequel des manuels ou traités d'économie politique actuellement existants,

ouvrez tel ou tel des livres économiques les plus qualifiés dans la littérature actuelle, feuilletez-les pour y voir la nature des questions posées et la façon dont les sujets sont étudiés. Vous verrez rechercher les avantages ou les inconvénients de telle institution ou de tel phénomène (par exemple, avantages et inconvénients de la division du travail), exposer l'utilité ou la nocivité de telle autre (exemple : utilité des syndicats, utilité ou nocivité des trusts, etc.) ; vous verrez juger et apprécier, trouver heureux ou malheureux, désirable ou regrettable, tel ou tel fait, tel ou tel mode d'activité. Le problème qui explicitement ou implicitement sera au fond de toutes les théories sera un problème de la forme : quelle est et comment se réaliser la production la plus économique ? La répartition la meilleure ? Comment obtenir le plus de produits avec le moins d'éléments de production (matières premières, moyens de production et travail) ? Comment assurer au plus grand nombre possible d'individus la somme de biens la plus grande possible ? C'est du point de vue de tels problèmes, et eu égard à leur solution, que les faits eux-mêmes sont considérés et étudiés. S'il est une théorie qui puisse être prise pour exemple d'une théorie économique telle qu'on l'a entendue jusqu'ici, c'et bien, semble-t-il, la théorie de la monnaie, cette théorie dont l'étude a été le premier éveil de la pensée économique moderne, et qui reste au centre des constructions doctrinales actuelles : or, jusque dans l'analyse même des faits passés et présents, jusque dans la discussion même des expériences offertes ou possibles, que se propose-t-elle, que s'efforce-t-elle d'atteindre si ce n'est les principes et les lois d'une bonne monnaie, d'un bon système monétaire, de la meilleure monnaie, du meilleur système monétaire ? N'est-ce pas comme si les principes et les règles d'un bon instrument de chauffage, du meilleur système d'éclairage, nous étaient présentés comme une théorie de science proprement dite et confondues avec la théorie de la chaleur ou la théorie de la lumière ? Regardez traiter du libre-échange et du protectionnisme, et voyez si ce n'est pas à la façon dont un manuel d'hygiène ou de médecine traite du végétarisme et de l'alimentation carnée, c'est-à-dire voyez si ce n'est pas une étude de moyens en vue d'une fin (implicite ou explicite), et non pas une étude de cause et d'effets. - Ce qui montre encore bien le caractère normatif de ces systèmes doctrinaux, c'est qu'on n'en trouverait pas un peut-être qui ne se soit fait faute de dénoncer, dans telle ou telle pratique présentée par la réalité, une erreur, un contresens économique, de distinguer, explicitement ou non, des pratiques raisonnables et des pratiques déraisonnables : comme si d'un point de vue positif, les faits pouvaient avoir tort.

Allons plus avant ; regardez même aux théories qui se donnent le nom de théories d'économie pure : quel en est le problème fondamental, dont dérivent ou auquel se subordonnent tous les autres ? C'est de déterminer les conditions d'équilibre d'un marché idéalement *défini appelé* marché libre. Mais pourquoi

vouloir déterminer les conditions d'équilibre, plutôt que les conditions de déséquilibre, de tel ou tel déséquilibre, sinon par le postulat finaliste implicite que l'équilibre est l'état normatif, idéal, du marché économique ? Qu'on ne dise pas que pour passer aux conditions de déséquilibre, il suffira de prendre l'inverse des conditions d'équilibre : s'il n'y qu'un équilibre, il y a beaucoup de déséquilibres possibles. Et nous n'avons qu'à prendre un de ces cas pour apercevoir le caractère d'une telle détermination : si, comme je crois avoir des raisons de le penser, l'étude des faits doit nous conduire non seulement à reconnaître que nos sociétés vivent dans un certain perpétuel déséquilibre, mais encore présenter comme un but à l'art économique d'organiser le *déséquilibre*, *un* certain déséquilibre, fera-t-il doute pour quelqu'un que la théorie de l'organisation de ce déséquilibre soit une recherche d'art ou de science appliquée, et non, en elle-même, de science proprement dite ? Pourquoi en serait-il autrement de la théorie de l'organisation de l'équilibre ?

Au vrai, de tels problèmes, de telles théories ne sont pas problèmes, ne sont pas théories de science positive. Un problème de science positive est de la forme : comment tel fait s'explique-t-il ? Quelle est la cause, quels sont les effets de tel phénomène ? Non de la forme : comment peut être obtenu tel résultat ? Quels sont les moyens pour une telle fin ? Une théorie de science positive est constituée par l'explication causale, à forme de loi, d'un phénomène ou d'une catégorie de phénomènes ; elle n'est pas la détermination idéale d'un certain système hypothétique de relations entre des éléments conçus par l'esprit. Il ne suffirait donc pas, pour passer des exposés économiques actuels à un exposé de science proprement dite, de changer quelques mots, d'éliminer le vocabulaire finaliste, de dire "effets de la division du travail" au lieu de "avantages de et inconvénients de la division du travail". C'est la direction même de l'étude, l'inspiration profonde de toute le recherche qui doit être différente. Les deux sortes de disciplines sont bien distinctes, et, si elles sont en dépendance, le sens de la dépendance n'est logiquement pas douteux. Il n'est pourtant pas surprenant quelles soient, en notre matière, demeurées jusqu'aujourd'hui si souvent confondues, et que l'étude pratique et normative ait, en fait, précédé et souvent étouffé l'étude de science. La pratique est pressée d'aboutir, forcée de se décider, même lorsque la science hésite encore ou n'existe même pas. La médecine précède historiquement la physiologie autant que logiquement elle la suppose ; et aujourd'hui encore quelle est, dans notre médecine, la part qui soit vraiment de science, de science appliquée ? Mais, si nous ne nous étonnerons pas de cette confusion subsistante dans les travaux économiques, ne trouverons-nous pas qu'il est temps de la faire cesser ? Ici comme ailleurs, si en fait la pratique a renversé cet ordre, est-ce que logiquement et en droit connaître ne précède pas apprécier ? est-ce qu'ici comme ailleurs la connaissance des causes d'un phénomène et des lois qui le

régissent n'est pas la base indispensable à la pratique qui veut agir sur lui, si d'empirique elle veut devenir rationnelle ? est-ce que dans notre objet, comme dans ceux où la distinction et la dépendance sont dûment établies, science ne précède pas et ne conditionne pas science appliquée ? [2]

- II –
Position "hypothétique" de l'économie "abstraite"

Retour à la table des matières

Nous voulons donc, proprement et avant tout, expliquer la réalité. Mais à cet office les théories économiques actuelles, les théories de l'économie pure elle-même ne s'offrent-elles pas à leur façon, et cette façon n'est-elle pas la meilleure, certains diront même la seule possible ? Le caractère normatif que nous venons d'y dénoncer ne peut-il en être écarté, moyennant quelques précautions, de fond et de forme ? Et dès lors, ne peuvent-elles pas se présenter à nous, à bon droit et avec tout profit pour la science, comme des hypothèses méthodiquement simplificatrices, permettant de rejoindre et de comprendre finalement une réalité qui autrement resterait inaccessible ? L'économiste se trouve placé en présence d'une réalité infiniment complexe, rebelle à l'expérimentation artificielle, et même rebelle à une observation rigoureuse et intégrale. Ne prendra-t-il pas, pour en rechercher l'explication, la méthode la plus applicable, peut-être la seule applicable, s'il se place toute d'abord, par la pensée, dans des conditions idéalement simples, fait des *hypothèses* sciemment conceptuelles et schématiques, dégage déductivement ce qui résulterait de ces conditions dans ces hypothèses, puis emploie ces résultats de l'analyse

[2] Cf. sur toute cette confusion du point de vue théorique et du point de vue normatif, sur la position finaliste des questions, sur les rapports de la science et de la pratique, Année sociologique, t. VI, pp. 507-511, à propos de Rist, introduction à la trad. fr. de Schloss, Les modes de *rémunération du travail*, t. VII, p. 568, à propos de Walsh, The *fondamental problem* in monetary science ; 616-620, à propos de Pic, Traité élémentaire de législation industrielle ; t. VIII, pp. 527-36, dans l'étude sur Bourguin, Les systèmes socialistes, cf. ci-dessus ét. II ; 584-586, dans l'étude sur Landry, L'intérêt du capital, cf. ci-dessus, At. III, sect. IV ; t. IX, pp. 517-19, à propos de Gide, L'économie sociale ; t. X, pp. 509-511, dans l'étude sur Effertz, Les Antagonismes *économiques*, *cf*. ci-dessus ét. IV, sect. III. Ne pas confondre cette distinction avec la distinction du normal et du pathologique, que la science positive peut et doit faire ici exactement dans le même sens qu'elle la fait déjà ailleurs : cf. Année sociologique, t. V, p. 480, VII, pp. 580-582, à propos du phénomène des crises (N. dévelop.).

abstraite à pénétrer les ensembles indistincts que sont les faits concrets, et à éclairer la part plus ou moins grande que cette préalable simplification idéale nous met maintenant à même d'y comprendre ? - Si telle n'est pas toujours, à vrai dire, la position méthodologique consciente de tous les auteurs et partisans de théories de cette espèce, c'est à coup sûr, me semble-t-il bien, la plus forte et la plus défendable qu'ils puissent prendre ; et la discussion qui en peut être faite vaudra *a fortiori* contre ceux qui, n'apercevant ou ne dégageant pas ce caractère initialement hypothétique de leurs théories, en adoptent une, bien vite intenable [3]. Les problèmes dont nous avons noté plus haut une formule finaliste prendront alors la forme suivante : Supposons que les hommes tendent à obtenir le plus de produits pour le moins d'éléments de production possible ; supposons un marché en équilibre, ou que, s'il n'y est pas, il tende à y arriver : que feront les divers agents, qu'adviendra-t-il des divers éléments en jeu, quel phénomènes se produira-t-il ? Les problèmes ainsi posés une fois traités, on confrontera, avec ce que l'on peut attendre des faits, ceux de ces résultats dont ils peuvent permettre une vérification : s'il y a concordance, ce sera une confirmation de la théorie ; s'il n'y a pas concordance, ce n'est sera pas nécessairement une infirmation, car ce défaut de concordance peut tenir à ce que la complexité concrète est mêlée d'autres actions que celles dont a fait l'hypothèse, et ne présente pas une expérience pure. Ainsi, dira-t-on, procède la mécanique lorsqu'elle étudie abstraitement les jeu des forces simples, compose les mouvements élémentaires, néglige les frottements et toutes les complications que donnerait la réalité immédiatement observée ; ainsi procède la physique lorsqu'elle étudie, par exemple, les conditions d'équilibre des fluides ou établit les théories fondamentales de l'hydrostatique.

Est-ce donc une telle méthode qui sera la méthode de la science économique telle que nous l'avons définie, c'est-à-dire une telle méthode nous met-elle en état d'expliquer la réalité économique ? Nous ne lui reprocherons pas, en soi, comme on le fait souvent d'un certain côté, d'employer l'abstraction : toute science commence par abstraire ; mais nous avons à voir si elle l'emploie bien, si elle l'emploie *avec succès*, c'est-à-dire si son abstraction suit d'assez près, exprime assez bien la réalité proposée à l'étude, pour pouvoir aboutir à nous donner une connaissance de cette réalité même [4]. Dénierait-on

---

3 Cf. par exemple la position de Th. N. Carver, critiquée dans Année sociologique, t. IX, pp. 540-544 (compte-rendu de son ouvrage The *distribution of* wealth).

4 Ca été et c'est encore des griefs favoris de l'école historique pure ou des "historiens historisants" ; il ne s'aperçoivent pas, en effet, que, bon gré mal gré, dans leur travail même, ils font un usage constant d'abstractions : seulement, ce sont des abstractions faites sans méthode et empruntées sans critique soit au langage courant soit à la science d'il y a cinquante ou cent ans (J'ai déjà développé ce point ailleurs : Voir Méthode historique et science sociale, dans Revue de synthèse *historique, 1903,* pp. 8-12). - Sur les différences de notre position avec celle de l'histoire économique ou de l'école dite école historique, cf. Année Sociologique, t. IV, p. 486 et t. VIII, pp. 517-520, compte-rendu de Schmoller,

la légitimité et la portée de ce contrôle ? Ne peut-on pas dire : l'hydrostatique serait vraie même s'il n'existait pas de liquide ? A coup sûr la spéculation est libre : s'il plaît à des esprits de s'ingénier à construire un système conceptuel en partant de telle ou telle hypothèse abstraite, - que nous jugions ou non, pour notre part, ce travail inutile ou sans intérêt, - nous n'aurons cependant ni le droit ni le souci de les en empêcher, pourvu qu'ils ne prétendent pas à autre chose qu'à faire cette construction. Si telle est l'attitude de nos auteurs, leur économique ainsi entendue échappe à notre critique, comme y échapperait, entendue de même façon, une économique construite sur l'hypothèse que les hommes ne cherchent pas leur intérêt, sur l'hypothèse que les hommes tendent à travailler plus pour gagner moins, par exemple.

Mais en fait, ne prétendent-ils qu'à cela ? S'ils n'ont pas d'autre intention que de construire une économique logique avec elle-même, pourquoi ne partent-ils pas de ces autres hypothèses ou de telles autres encore ? Et s'ils n'ont pas tout de même pour but de comprendre et d'expliquer la réalité économique, pourquoi et de quel droit appellent-ils leur économique science économique ? Ou bien cette économique n'est qu'une construction arbitraire, légitime comme telle, mais qui ne vaut ni moins ni plus que toutes les autres constructions analogues possibles ; ou bien cette économique veut être explicatrice du réel, et alors nous sommes en droit de la juger en examinant, d'une part, si la base que l'hypothèse, comme il le faut bien, emprunte initialement à la réalité, est exacte, et, d'autre part, si la théorie où elle aboutit rejoint et fait comprendre le fait qu'elle doit servir à expliquer. L'hydrostatique serait vraie même s'il n'existait pas de liquide : soit (bien que, tout de même, on puisse se demander si un esprit à qui la réalité n'aurait offert aucune notion de liquide ou de quelque chose d'approchant aurait jamais conçu une hydrostatique) ; mais serait-elle une science physique positive, et non une pure spéculation idéologique, si, d'une part, la notion de liquide n'était par une abstraction bien faite empruntée à la réalité, et si, d'autre part, cette hydrostatique ne se montrait pas capable de nous faire comprendre les phénomènes que les liquides observés dans la réalité nous présentent ?

Grundriss ; t. IX, p. 462, C.R. de Guiraud, *Études économiques* sur l'Antiquité ; t. X., pp. 540-551, C.R. de Mantoux, La révolution industrielle au XVIIIe siècle.

- III -
Le point de départ : les prémisses

Retour à la table des matières

Les éléments de fait que nous trouvons à la base des théories économiques hypothétiques sont de deux sortes : les uns sont des propositions sur les choses extérieures (telle, par exemple, la loi des rendements décroissants) ; les autres, des propositions d'ordre psychologique. Il n'est que juste de constater qu'il y a eu, chez les théoriciens conscients de cette école, un effort de plus en plus grand pour réduire à un minimum de plus en plus strict et amener à une formule de plus en plus rigoureuse ces propositions fondamentales tant de l'une que de l'autre sorte. La liste et le libellé en seraient donc divers selon les auteurs, et nous ne pouvons ici en entreprendre la revue. Nous n'insisterons même pas sur aucune des propositions de la première espèce, parce que cette discussion demanderait une place et un détail technique que cette communication ne comporte pas ; mais pour ne dire qu'un mot de celle que nous avons prise pour exemple, la proposition dite loi des rendements décroissants, je crois qu'on peut apercevoir assez vite qu'elle est fortement contestable, et affirmée plutôt qu'établie, du moins dans la généralité et l'universalité sans réserve où certains auteurs l'admettent pour en faire un des fondements essentiels de toute leur construction théorique ultérieure. Et ainsi apparaîtrait-il des autres [5].

Aux propositions d'ordre psychologique qui sont communément impliquées par ces théories, on a fait un grand reproche qui, dans l'histoire de la pensée économique, a marqué une reprise et un renouveau d'importance [6]. On a dit que, supposant à la conduite de l'homme économique les seuls mobiles de l'intérêt personnel bien entendu, elles retranchaient arbitrairement de la vie

5 Par exemple, notamment Carver, op. cit. - Cf. Année sociologique, t. X, pp. 522-526, dans compte rendu de Effertz, Les antagonismes économiques, la critique de plusieurs propositions de cet ordre.

6 Cf. Ad. Wagner, Grundlegung, et son école (et aussi Schmoller, Grundriss, dans sa partie de théorie constructive initiale, Cf. Année sociologique, t. VIII, pp. 517-520.

économique d'autres mobiles qui ne laissaient pas d'y avoir un rôle essentiel, les mobiles d'ordre altruiste ou caritatif et les mobiles d'ordre désintéressé. Si fondée que puisse être cette critique, nous ne nous y attacherons pas ici, parce qu'en, elle-même, - et le travail théorique fourni par les économistes qui l'ont faite l'a bien montré, - elle porte sur la façon d'appliquer la méthode, non sur le méthode elle-même ; et c'est la méthode elle-même que nous avons mise en question.

Il est, à notre point de vue, plus opérant d'examiner si, effectivement, les constructions théoriques qui sont établies sur ces bases le sont bien, comme le principe même de la méthode l'exige, par la voie d'une pure déduction analytique. En fait, on peut montrer que, dans beaucoup des cas un peu complexes où il faut bien arriver, la déduction analytique, partant d'un principe général abstrait de conduite, aboutit à plusieurs conduites également possibles. Si la théorie les dégage et veut les suivre jusqu'au bout, elle atteindra bien vite à une complication inextricable et indéfinie, et en tout cas elle ne donnera que plusieurs possibilités, sans pouvoir déterminer par elle-même si l'une se réalisera de préférence et laquelle. Si, au contraire, elle n'en suit qu'une (faute, souvent, en fait, d'apercevoir les autres) ou bien ce choix est arbitraire, et par suite aussi la théorie qui en procède, ou bien il est fondé par une observation, consciente ou inconsciente, de la réalité, de la conduite qui, en fait, paraît être suivie par les hommes dans ce cas ; et non seulement, alors, la méthode n'est plus purement déductive, mais ce recours à la méthode expérimentale n'est entouré d'aucune des précautions et garanties qui sont nécessaires à en fonder un emploi judicieux et probant [7].

C'est pourtant cette dernière pratique qui se trouve, semble-t-il, être le plus ordinairement suivie par nos auteurs ; à vrai dire, c'est ordinairement à leur insu. Et, remarquons-le en passant, c'est même là ce qui explique que, malgré les défauts théoriques de leur méthode, ils puissent être arrivés, à l'occasion, à des résultats exacts : esprits avertis, éveillés, même sans s'en douter, à l'observation des faits économiques qui se présentaient autour d'eux, ils ont cru obtenir leur théorie par déduction consciente d'une hypothèse abstraite et simple posée par eux, et en réalité ils y ont exprimé le résultat inconscient des apports qu'avait laissés en eux une fréquentation tout empirique des faits. Mais, on le voit, s'il se peut que la science économique positive conserve finalement une certain nombre des résultats obtenus par la spéculation économique, ce ne sera qu'après les avoir retrouvés et établis par une expérimentation

[7] Cf. des exemples de ces pratiques données dans *Année sociologique*, t. VIII, pp. 577-580 et 581-584 (Étude sur Landry, *L'intérêt du capital*, voir ci-dessus, Et. III, sect. III ; t. X, pp. 522-526). Cf. aussi Déduction ou observation psychologique en science économique dans *Revue de métaphysique*, 1899, pp. 447-457 et ci-dessus, Et. I, sect. II.

méthodique, substituée à l'empirisme qui les a fait découvrir. - Si utile que puisse être à la cause la méthode expérimentale la démonstration apportée par une telle critique, elle n'est cependant pas décisive ; car on pourrait toujours y répondre que, si une déduction est démontrée imparfaite ou incomplète, une analyse plus rigoureuse et intégrale, quitte à être plus complexe et plus difficile, ou quitte à conduire à une solution multiple, est peut-être capable de la corriger et de la rendre logiquement inattaquable. C'est aux propositions elles-mêmes, bases de ces déductions possibles, qu'il faut enfin regarder. Faute de pouvoir ici soumettre à un examen toutes celles où, explicitement ou non, s'appuient les constructions théoriques des économistes passés ou présents, retenons-en seulement une pour exemple et pour type ; il en est une, en effet, qui, dans les théories actuelles, a enlevé à toute autre la première place, qui est au cœur même de toute l'édification spéculative ultérieure, qui dans la théorie fondamentale, la théorie de la valeur, est la pièce centrale, essentielle : c'est la loi que le besoin décroît à mesure que croît la quantité de la chose employée à le satisfaire. Cette loi est aujourd'hui si généralement reconnue, sans conteste et sans réserve, par des économistes de tendances diverses et de divers pays, qu'il peut paraître téméraire de s'y attaquer. L'importance qu'elle a prise, les développements ingénieux, complexes et subtils qu'on y a donnés et dont on l'a entourée, exigeraient pour elle une discussion détaillée que nous ne pouvons entreprendre ici. Nous devons nous borner, - et cela suffira du reste à notre dessein présent, - à indiquer les voies par où cette discussion pourrait et devrait la saisir. 1˚ Il est des besoins pour lesquels il n'est pas de satiété. 2˚ Même pour les besoins susceptibles de satiété, existe ce qu'on pourrait appeler un seuil de satisfaction, et tant que ce seuil n'est pas atteint, la satisfaction croît avec la quantité employée à le satisfaire. 3˚ Le besoin devenu une passion a justement pour caractère de croître indéfiniment, même lorsque augmente la quantité employée à le satisfaire. 4˚ Cette loi n'indique rien touchant les rapports des différents besoins entre eux : c'est pourtant de 'ces rapports que naissent ou dépendent beaucoup de phénomènes économiques premiers. - Ce n'est pas que ces objections, et d'autres possibles encore, ne soient pas aperçues de certains au moins des théoriciens qui attribuent à cette loi un rôle fondamental : mais ils en font bon marché et les déclarent sans importance. A vrai dire, si elles sont plus considérables que ces auteurs ne le déclarent d'autorité, elles le cèdent cependant à une dernière, qui, au fond, pourrait dispenser de toutes les autres. Cette objection radicale est qu'enfin et surtout cette loi prétendue fondamentale reste en dehors ou au moins en deçà de ce qu'il s'agit justement d'expliquer, si toutefois la science économique a bien pour objet d'expliquer la réalité économique. Cette loi, même si elle est pleinement valable, vaut seulement du point de vue de l'individu, pour les choses prises dans un rapport de consommation directe et immédiate. Elle ne vaut plus, elle nia peut-être même plus de sens, du point de vue d'une collectivité,

pour les choses prises dans un rapport d'utilité durable, prises dans leur qualité de choses échangeables : du moment où une chose existe qui a pour les hommes une valeur persistante, et du moment surtout où cette chose peut s'échanger contre les autres choses et les autres choses contre elles, toute chose peut conserver pour l'individu une valeur de satisfaction au-delà de la quantité où est satisfait le besoin direct que cet individu a de cette chose, puisqu'elle peut lui valoir encore d'autres satisfactions indéfiniment. Que peut donc nous apprendre cette loi sur les phénomènes qui sont en dehors du champ où, toutes choses mises au mieux, elle peut s'appliquer ? Et qui ne voit que ces phénomènes sont justement les plus nombreux, les plus notables, les plus importants de ceux qu'une science économique peut se proposer de comprendre ? C'est en vain qu'on prétendra par cette voie aller du simple au complexe, de l'élément au composé : comment une disposition psychologique qui existerait ou pourrait exister dans l'individu supposé isolé et n'existe plus dans l'individu pris en collectivité, expliquerait-elle ce qui se produit dans l'individu pris en collectivité, c'est-à-dire justement ce qui fait qu'elle-même n'existe plus ? Dira-t-on que le besoin collectif suivra lui-même la même loi, et que, par suite, les mêmes phénomènes en résulteront de cette nouvelle façon ? La psychologie collective n'est plus domaine d'introspection individuelle, et, si cette loi existe dans l'individu social, il faut l'établir par une observation extérieure, c'est-à-dire changer de méthode. Toute tentative pour substituer à cette loi une loi meilleure, si elle est de même sorte, est condamnée d'avance à retrouver au même point le même insuccès.

- IV -

Le point d'arrivée : les résultats

Retour à la table des matières

Cette constatation que nous faisons au point de départ, nous la ferons facilement, croyons-nous, au point d'arrivée. Nous pouvons encore moins que les propositions de base passer en revue ici, en une discussion détaillée, tous les résultats obtenus par les théories de l'économie constructive [8]. Nous devons nous contenter d'indiquer sur un exemple simple, mais central, la sens et la portée possible de cette discussion.

[8] Nous en avons discuté plusieurs à l'occasion de divers ouvrages, voir notamment *Année sociologique*, t. VIII, pp. 575-576 ; t. IX, pp. 542-544 ; t. X, pp. 518-526.

C'est une des pièces de la construction les mieux étudiées, c'est peut-être la plus travaillée et la plus parfaite que, sur les bases psychologiques adoptées, la théorie de la détermination du prix d'un marché libre par le jeu dit de l'offre et de la demande. Cette théorie, dans la forme très élaborée et très complète où nous la pouvons trouver aujourd'hui dans les auteurs les plus qualifiés, comporte un détail et un développement où nous ne pouvons entrer. Mais regardons seulement à l'analyse élémentaire centrale : des vendeurs A, B, C, D, E, viennent au marché disposés à vendre respectivement à des prix a, b, c, d, e, ; des acheteurs, A', B', C', D', E', y viennent disposés à acheter respectivement aux prix a', b', c', d', e' ; l'échange sera possible entre les vendeurs dont les estimations sont inférieures à celles des acheteurs ou de certains des acheteurs, et ces derniers acheteurs : le prix, qui sera le même pour toutes les unités échangées, puisque le marché est supposé en état de concurrence parfaite, se fixera, nous dit-on, entre un maximum, qui sera l'estimation du dernier acheteur admis ou celle du premier acheteur exclu. - Remarquons d'abord que cette théorie laisse, entre ces limites, le prix indéterminé (ou si elle veut nous expliquer la détermination qui pourtant se produit, ses explications ne sont que des défaites) : or, ces limites peuvent être assez larges ; s'il ne l'apparaît pas ainsi dans les démonstrations qu'on nous donne, c'est parce que les chiffres hypothétiques choisis pour exemples de ces estimations limites sont, inconsciemment peut-être, choisis assez voisins ; mais jusqu'à preuve que les choses se passent ainsi en fait, c'est là un "truc" de démonstration sans valeur scientifique. Cependant passons condamnation sur ce flottement final. - Voyons combien de conditions ce mécanisme, pour être possible, suppose existantes et réunies : il suppose que les choses objet de l'échange sont de nature fixe et stable, d'une qualité unique et fixée, divisées ou divisibles en unités, indifféremment interchangeables, que tous les acheteurs se rencontrent avec tous les vendeurs, sur le marché, au même moment. Il n'est pas de défenseur un peu réfléchi de cette théorie qui ne reconnaisse que ces conditions ne se trouvent pas toutes ni complètement réalisées dans les échanges que nous offre la réalité ; on peut même se demander si la réalité nous offre un seul cas rigoureusement conforme à cette hypothèse théorique. Et sans doute il est légitime, et même souvent nécessaire,, qu'une théorie scientifique simplifie et schématise ; mais encore faut-il que ce schématisme respecte et exprime les traits dominants, tous les traits dominants de la réalité : or, où nous étudie-t-on, où nous explique-t-on, autrement que par quelques considérations verbales, qui ne sont ici encore que des défaites, tous les phénomènes que la réalité nous montre s'écartant de ce cas dit théorique et qui, dans cette attitude même, sont pourtant, nous avons tout lieu de le croire, soumis à des régularités et à des lois ? - Mais ce n'est pas assez dire encore : cette théorie, destinée à expliquer la formation du prix, implique cette

condition que les prix existent déjà ; ce sont les défenseurs mêmes de la théorie qui le reconnaissent : "Ainsi le prix d'un bien, écrit l'un d'eux, ne peut être déterminé que pour autant que les prix des autres biens sont donnés, et en même temps ces prix dépendent eux-mêmes du prix en question", mais cela n'est pas un cercle, ajoute-t-il, "si nous comprenons bien les rapports de la théorie et de la réalité, si nous savons voir que dans la réalité, à quelque moment qu'on se place, il y a un prix pour chaque chose, et que... ce ne sont que des variations de ces prix établis qui se produisent" [9]. Ainsi la théorie n'échappe à un cercle que parce qu'elle se donne justement ce qu'il s'agit d'expliquer, si du moins la science a pour objet d'expliquer la réalité.

Allons plus loin encore et voyons que cette mésaventure a une raison plus profonde ; toute cette analyse part de l'hypothèse initiale que des vendeurs et des acheteurs d'une chose arrivent au marché avec une estimation de cette chose : c'est dans cette hypothèse même qu'il faut apercevoir qu'est impliquée l'existence préalable d'un prix de marché de cette chose ; regardons les faits et voyons-les comme ils sont : les estimations individuelles dérivent d'un prix déjà réalisé et connu, elles se constituent dans l'esprit de l'individu par différence en plus ou en moins avec ce qu'il sait de la valeur déjà communément reconnue à la chose ; et la preuve en est que, dans le cas d'une chose nouvelle, ou d'une chose dont aucun prix établi n'est connu des échangistes, l'estimation de ces échangistes sera complètement indéterminée, arbitraire, et même ne saura pas se fixer, n'existera pas comme notion quantitative définie. Le vice radical de cette théorie est donc finalement qu'elle veut expliquer un phénomène de nature sociale par des phénomènes individuels qui justement dérivent de ce phénomène social lui-même et n'existent que par lui. Et ce vice se retrouverait dans toute théorie qui prendrait les mêmes voies. Il en faut donc adopter d'autres. Il faut prendre le phénomène dans sa réalité même, et, puisque, dans cette réalité, il se trouve être social, il faut l'étudier et l'expliquer comme tel : à cela la psychologie d'introspection et l'analyse idéologique ne peuvent qu'échouer ; et ne peut y réussir au contraire qu'une méthode expérimentale objective [10].

---

9 Ad. Landry, *Manuel d'économique, pp.* 518-519.

10 Sur un autre exemple, celui de la théorie du salaire, j'ai fait ailleurs avec plus de détails, des constatations analogues, voir *Salaire des ouvriers des mines,* (Paris, 1907), notamment, pp. 74, 194, 213..., 488, 496-497.

- V -
Le point de vue positif

Retour à la table des matières

De ce point de vue une fois reconnu et adopté, les phénomènes se classent et se hiérarchisent conformément à leur vraie nature, les régularités et les lois se formulent et s'établissent dans leur vrai sens et avec leur vraie portée. Ne prenons brièvement pour exemple que la relation célèbre dite loi de l'offre et de la demande [11]. L'économie pure en fait volontiers une loi universelle, valable indépendamment de toute particularité de temps et d'espace, régissant tout phénomène économique dans la mesure où il est économiquement pur. Si nous la regardons d'un point de vue positif, nous apercevrons sans peine que, bien loin d'être indépendante de tout état social, elle implique, pour seulement pouvoir exister et jouer, une appropriation préalable des choses, une propriété susceptible d'aliénation, susceptible d'aliénation à la volonté du propriétaire, l'institution du contrat par accord des volontés et spécialement du contrat d'échange et de vente, en un mot tout un ensemble d'institutions bien déterminées, qui non seulement ne se rencontrent que dans un certain nombre de sociétés, mais qui même dans ces sociétés ne fonctionnent pas, ou pas pleinement, pour l'universalité des choses et la totalité des individus [12]. Elle implique un certain état de la répartition qui fasse que les échangistes possibles aient besoin d'aboutir à échanger. Elle implique enfin l'existence de ce marché de libre concurrence, défini, nous l'avons déjà remarqué, de telle façon que, même dans nos sociétés économiquement les plus avancées, un tel marché n'a pas été pleinement réalisé pour aucun produit ; et, si nous étudions les faits d'un esprit positif, dégagé des spéculations traditionnelles, nous apercevrons, semble-t-il, que ce marché non réalisé n'est même pas le type vers lequel tendent tous les marchés existants, qu'au contraire toute une part de la vie économique la plus réelle et la plus profonde est un immense effort pour

[11] Sur la classification nouvelle des phénomènes économiques de ce point de vue, voir *Année sociologique*, t. IV, pp. 476, 503, 514 ; t. V, pp. 480, 492 ; t. VI, pp.478-483, 521 ; t. VIII, p. 526, 567 ; t. IX, p. 519, 520-522 ; t. X, p. 555 ; t. XI, p. 711 ; et d'ensemble ci-dessus étude VI.

[12] Nous l'avons déjà noté, *Année sociologique*, t. X, pp. 513-514 et ci-dessus, ét. IV, sect. II, b.

échapper à un marché de ce genre, pour constituer, selon l'expression de B. et S. Webb, des "remparts" contre la libre concurrence, et que cette loi de l'offre et de la demande joue d'autant plus que les choses échangées sont pour les échangistes plus concrètes et plus saisies dans leur rapport réel et direct avec le besoin qu'elles satisfont ou la peine qu'elles coûtent. Curieuse loi universelle que cette loi d'un ensemble de phénomènes, dont aucun jusqu'ici ne la vérifie pleinement, et dont un grand nombre, sinon la plupart, consistent justement à s'en affranchir !

La méthode positive, consciemment appliquée à la matière économique, replacera à leur rang et ramènera à leur valeur les résultats obtenus, - souvent non dégagés en leur vrai sens, - par le travail économique accompli à ce jour. Il resterait, après cette présentation par opposition avec d'autres, à en faire une présentation directe. Elle s'est heurtée et se heurte encore à des objections ou à des préjugés ; elle se heurte notamment aux arguments, peu renouvelés depuis Stuart Mill, que l'expérimentation en matière sociale est difficile, sinon impossible, et en tout cas tout à fait incapable de conduire à des résultats concluants qui aient valeur de loi ou seulement de régularité. Aucun de ces arguments n'est sans réplique, en droit. Mais, en l'espèce, il n'est pas de meilleure réplique que celle du fait, c'est-à-dire de montrer, en marchant, que le mouvement est possible. C'est à quoi s'appliquent et s'appliqueront les travaux qui s'inspirent de cette méthode : j'ai, pour ma part, confiance qu'ils y réussiront.

*
**

Ce rapide exposé, je le reconnais, est bien insuffisant pour justifier cette confiance, et cependant je ne voudrais pas le terminer sans en élargir encore les conclusions, parce que c'est de cet élargissement même qu'elles peuvent prendre toute leur signification. Ce n'est pas seulement, en effet, dans l'étude des phénomènes économiques que le point de vue positif, qui y devient, comme par force, le point de vue sociologique, paraît devoir et pouvoir apporter un renouvellement et être la condition du succès. C'est encore, à côté d'eux et parallèlement à eux, les phénomènes religieux, les phénomènes juridiques, les phénomènes moraux, qui, de ce point de vue et de ce point de vue seul, apparaîtront dans leur vrai sens et pourront recevoir l'explication véritable dont ils sont susceptibles. Les disciplines qui ont jusqu'ici étudié des diverses catégories de phénomènes ont revêtu des formes plus ou moins différentes ; et par conséquent l'opposition qui peut être faite entre ces disciplines et l'étude positive et sociologique des mêmes phénomènes, peut être assez différente aussi de celle que nous avons rapidement esquissée ici entre la discipline

économique existante et la science économique véritablement positive. On peut aussi, d'autre part, découvrir ou établir la prépondérance nécessaire du point de vue sociologique en ces études par d'autres voies et par d'autres preuves. Mais, à travers ces différences, et de préférence à ces autres arguments, la thèse capitale et décisive m'apparaît être qu'en *fait,* tous ces phénomènes, religieux, juridiques, moraux, économiques, ont, dans la réalité offerte à notre étude, le caractère essentiel d'être d'abord et avant tout des phénomènes sociaux, et que la méthode positive, pour en aborder la connaissance et l'explication, sera, pour les uns et pour les autres, nécessairement et identiquement une méthode sociologique.

Fin de l'article.